

1. Rapport amiante



TAVILLON BOIS

TAVILLON-BOIS & AMIANTE

Hervé Schopfer

Ch. De la Mosse 27 1660 Château-d'Oex

Tél:

Portable: 079 253 82 60

herve.schopfer@bluewin.ch

Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante

"Diagnostic avant travaux"

RAPPORT N° : VD 2021 / No Camac 201 011

Dossier no:

464

Pages 22 / 22

Identification du bâtiment:

Nom : Habitation / Rural
Lieu: Chemin du Rosex d'Enbas No 6
Propriétaire: Pasche Olivier
Romang Gabrielle
Parcelle: 7495 / Cne d'Ormont-Dessus

Donneur d'ordre:

Nom:
Adresse: Hadrien L' Hoste
Rue de la Creuse 15
CH-1325 Vaulion

Contact: Hadrien l'Hoste

Date de la demande: 06.04.2021

Etendue de la mission de diagnostic:

Bâtiment no d'assurance: ECA 8
No Egid: 280088 099

Mise à jour ou complément d'un diagnostic précédent:

☒ Non

☐ Oui

Si oui, préciser les références du rapport initial:

Diagnosticqueur amiante:

Rapport:

☒ Final

☐ Partiel

Nom: Schopfer
Prénom Hervé
Fonction: Expert amiante

Date d'émission: 22.04.2021

Visa:

Visa de la direction:

Accompagnateur: x

**Le présent diagnostic doit être dans l'immeuble pendant les travaux.
Le désamiantage doit se faire selon les normes en vigueur, ainsi que la mise à jour du dossier.**

Un diagnostic après travaux peut-être exigé.

Laboratoire d'analyses : Microscan Service

Nom : Rue de la Blancherie 17
Adresse : 1022 Chavannes-près-Renens

2. Sommaire

Données administratives	
1.	Rapport amiante 1
2.	Sommaire 2
3.	Identification du rapport 3
Rapport de la visite	
4.	Remarques générales – Diagnostic 4
5.	Réserve 5
Conclusions du rapport	
6.	Résultats Microscan 6
7.	Plan géographique 7
8.	Conclusions du rapport 8
9.	Annexes et fin 9
10.	Photo 10
Liste de matériaux ou installation susceptibles de contenir de l'Amiante	
11.	Tableau de repérage 11
13.	Fiche MCA Mastic fenêtre 12
14.	Fiche MCA En attente 13
20.	Fiche d'identification MCA Rez 14
21.	Fiche d'identification MCA Rez 15
22.	Fiche d'identification MCA 1 ^{er} étage et toit 16
30	Plan et Croquis 17
31.	Rez 18
32.	1 ^{er} étage 19
40.	PCB 20
50	Filière d'évacuation
51.	Calcul des risques 21
52.	Filière d'évacuation 22

3. Identification du rapport

Titre du rapport: Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante.
"Diagnostic après-travaux"

No d'identification du rapport : A 11 / VD, version 1

Type de diagnostic: "Diagnostic avant-travaux"

Expert en amiante ayant réalisé la mission : Hervé SCHOPFER

Fonction: Expert amiante

Visa:

Laboratoire d'analyse: Microscan

Date de l'émission: 24.04.2021

Accompagnateur: /

Donneur d'ordre: Hadrien L'Hoste

Adresse du donneur d'ordre: Rue de la Creuse 15
CH-1325 Vaulion

Bâtiment objet du repérage: Habitation no d'assurance ECA 8

Date de la construction: 1717 Rénové partiellement en 2008(électricité)

Adresse : Chemin du Rosex d'Enbas 6
1864 Vers-l'Eglise

Propriétaires

Etendue de la mission du repérage: Tout le Bâtiment

Le repérage porte sur tous les matériaux et installations fixes susceptibles de contenir de l'amiante, faiblement agglomérés ou non, installés dans les parties du bâtiment affectées par les travaux. Ceux-ci comportent :

Ce rapport a été établi conformément au "Cahier des charges du diagnostic amiante" de l'Association Suisse des Consultants Amiante (ASCA), version 1.2 du 5 décembre 2011(entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2012 et corrigée le 19 décembre 2012).

L'évaluation du risque est déterminée selon le document FACH »Amiante dans les locaux »: détermination de l'urgence des mesures à prendre, version Juillet 2008.

4.Remarques générales – Diagnostic

I. La mission de diagnostic comprend:

- 1) L'inspection visuelle des composants de construction, afin d'y rechercher les différents matériaux et installations susceptibles de contenir de l'amiante.
- 2) Des sondages de type non destructif, permettant d'accéder visuellement aux produits et installations recherchés.
- 3) Le classement des matériaux et produits repérés selon leurs caractéristiques, en vue de réaliser un échantillonnage.
- 4) Des prélèvements pour déterminer par analyse, lorsque les connaissances de l'opérateur de repérage ne lui ont pas permis de conclure, la présence d'amiante dans des matériaux et produits susceptibles d'en contenir.
- 5) L'identification de l'état de conservation ou de dégradation des matériaux et produits contenant de l'amiante et l'éventuel risque lié à la présence d'amiante pour les occupants.

II. II. La date de la visite préalable et le nom de l'accompagnateur:

La visite s'est déroulée le 11 avril 2021

En présence de : Hadrien l'Hoste

III. La date de la mission de repérage:

Les visites de repérages des matériaux et installations contenant de l'amiante ont eu lieu le: 11 avril 2021

IV. La liste des locaux visités:

Le Chalet visité est signalé sur les plans schématiques annexés (pages 18 et 19)

V. Les écarts identifiés par rapport au cahier des charges:

Néant

VI. Les conditions observées, au moment du prélèvement, susceptibles d'influencer l'interprétation des résultats d'analyse:

Rien à signaler

5. Réserves

I. Liste des locaux non visités :

Les locaux non visités sont signalés par une fiche et sur les plans.

II. Réserve: aucune

Localisation: voir plan

III. Attention:

Les locaux faisant l'objet d'une réserve devront faire l'objet d'un diagnostic complémentaire. Ils doivent être considérés comme pouvant contenir des matériaux ou installations contenant de l'amiante. Aucun travail ne pourra être effectué dans ces locaux avant qu'ils n'aient été diagnostiqués.

6. Résultats Microscan

Pas d'analyse : est concerné le mastic d'une seule fenêtre

7. Plan cadastral



Guichet cartographique cantonal



1:500

Commune d'Ormont-Dessus / Parcelle 7495

Date: 18.04.2021

8. Conclusion du rapport

I. Situation du bâtiment à la date du diagnostic.

- ☐ Aucun matériau ou installation susceptible de contenir de l'amiante n'a été repéré.
- ☐ Des flocages / des calorifugeages / des faux-plafonds sans amiante ont été repérés.
- ☒ Il a été repéré une fenêtre ou des installations susceptibles de contenir de l'amiante, pour lesquelles des investigations et des analyses ultérieures doivent être effectuées. Ceux-ci sont considérés comme contenant de l'amiante par défaut. Le No 3.
- ☐ Le diagnostic demandé ne concerne qu'une partie du bâtiment.
- ☐ Des locaux n'ont pas été diagnostiqués, faute d'accessibilité.
- ☐ Il n'a pas été repéré des matériaux contenant de l'amiante faiblement agglomérés.
- ☒ Il a été repéré des flocages (F) / des calorifugeages (C) / des faux-plafonds (F-P) / d'autres matériaux faiblement agglomérés (FA) / des sols (SOL) / d'autres matériaux fortement agglomérés (NFA), contenant de l'amiante.

No 3 Mastic de 1 fenêtre (amiante par défaut)

- ☐ Des locaux présentent une situation potentiellement dangereuse pour les occupants, selon les résultats des mesures de l'air (indiquer les résultats).
- ☐ Une nouvelle évaluation du risque et l'urgence d'assainir des matériaux contenant de l'amiante doit être effectuée au plus tard en (indiquer l'année).
- ☒ Les matériaux contenant de l'amiante MCA repérés doivent être signalés par le donneur d'ordre de manière clairement visible pour toutes personnes devant intervenir sur ou à proximité des MCA (Directives CFST 6503 ch 5.5).
- ☐ Indiquer les locaux pour lesquels la situation est considérée comme potentiellement dangereuse pour les occupants. Sont également indiquées les mesures urgentes qui ont été prises ou qui sont à prendre (mesures de concentration de fibres d'amiante dans l'air selon la norme VDI 3492, information au donneur ou aux autorités, évacuation, etc....) avec les dates et les délais.

9. Annexes et fin

Pas d'annexes

Il est important de lire le dossier.

D'informer les acteurs du Chantier sur la présence de l'amiante...

Et de respecter les normes en vigueur.

Nature des Travaux : Rénovation intérieure

Remarque No 1

Les travaux doivent être réalisés par des personnes formées à la dépose d'amiante fortement aggloméré. (Concerne éléments en fibrociment)
(chapitre 2.11 du cahier des charges de l'ASCA version 1.3.1 du 29 juin 2018).

Remarque No 2 :

En cas de découverte de matériaux douteux en avertir le diagnostiqueur

Exemple: des éternits en sous toiture

Des carrelages cachés.....etc.



11 Tableau de repérage

☐ 1

☐ 2

☒ 3 Mastic de 1 fenêtre

☐ 4

☐ 5

☐ 6

☐ 7

☐ 22

13 MCA Colle à Carrelages

Fiche d'identification MCA N°1 (CALCUL DU RISQUE SELON FACH)

DESCRIPTION DU MATERIAU ET EMPLACEMENT :		Date du repérage: 11/04/2021	
Mastic fenêtre			
N° Sondage 3	Etage: Rez	Local : Cuisine	
			
PRESENCE D'AMIANTE:	SUITE A ANALYSE DU LABORATOIRE		SUITE A DECISION DE L'EXPERT
PRELEVEMENT:	NON	Oui	N° de prélèvement : Amiante par défaut
TYPE DE MATERIAU : ☐ FA (faiblement aggloméré) ☒ NFA (fortement aggloméré)			Quantité : 1 fenêtre

1° ETAPE EVALUATION DU MATERIAU, RISQUE DE LIBERATION D'AMIANTE			
Facteur	Propriétés et facteurs d'influence identifiés		évaluation
1a) Teneur en amiante degré d'agglomération	Faiblement aggloméré	3	
	Fortement aggloméré	1	1
1b) Etat de la surface du matériau	Défectueux, abîmé, inconnu	1	
	Intact, non endommagé	0	
	Vitrifié, confiné	-1	
1c) Influences extérieures	Vibrations, flux d'air, changements de température, usure mécanique	1	1
	Aucune influence extérieure	0	
TOTAL = EVALUATION GLOBALE DU MATERIAU			2

2° ETAPE EVALUATION DE L'UTILISATION DES LOCAUX, RISQUE DE CONTACT AVEC L'AMIANTE ET EXPOSITION					
Type et fréquence d'utilisation des locaux	Emplacement du matériaux contenant de l'amiante				
	Facilement accessible	Difficilement accessible	Dans un espace confiné		
	Régulière, par des enfants des adolescents ou des sportifs	A	A	B	A
	Continue ou fréquente par d'autres personnes	A	B	C	
Occasionnelle ou rare	B	C	C		

3° ETAPE DETERMINATION DE L'URGENCE DES MESURES A PRENDRE				
Evaluation matériau		Risque de libération d'amiante		
		A	B	C
	≤ 1	III	III	III
	2	II	II	II
	3	I	II	II
≥ 4	I	I	I	

DEGRE D'URGENCE	MESURES A PRENDRE
I Ordonner l'assainissement	- Lancer immédiatement les travaux d'assainissement. - Prendre éven. des mesures temporaires ou d'urgence. - Effectuer éven. des mesures de qualité d'air.
II Recommander des mesures d'assainissement	- Effectuer l'assainissement au plus tard avant le lancement d'autres trav. - Procéder à une réévaluation en cas d'incidents, de modification de l'utilisation des locaux ou au plus tard après 2 à 5 ans. - Effectuer éven. des mesures de qualité d'air.
III Prendre note de la nécessité d'un assainissement	- Effectuer l'assainissement avant de lancer d'autres travaux. - Procéder à une réévaluation en cas d'incidents ou de modification de l'utilisation des locaux.

Toute intervention sur le MCA doit être réalisée par une entreprise spécialisée respectant les prescriptions de la directive CFST N°6503 (déc.2008)

14 Fiche MCA En attente

Fiche d'identification MCA N°2 (CALCUL DU RISQUE SELON FACH)

DESCRIPTION DU MATERIAU ET EMPLACEMENT :		Date du repérage:	
N° Sondage	Etage:	Locaux :	
			
PRESENCE D'AMIANTE:	☒ SUITE A ANALYSE DU LABORATOIRE	SUITE A DECISION DE L'EXPERT	
PRELEVEMENT:	NON	OUI	N° de prélèvement:
TYPE DE MATERIAU : ☐ FA (faiblement aggloméré) ☒ NFA (fortement aggloméré)			Quantité :

1° ETAPE EVALUATION DU MATERIAU, RISQUE DE LIBERATION D'AMIANTE			
Facteur	Propriétés et facteurs d'influence identifiés		évaluation
1a) Teneur en amiante degré d'agglomération	Faiblement aggloméré	3	
	Fortement aggloméré	1	
	Défectueux, abîmé, inconnu	1	
1b) Etat de la surface du matériau	Intact, non endommagé	0	
	Vitrifié, confiné	-1	
	Vibrations, flux d'air, changements de température, usure mécanique	1	
1c) Influences extérieures	Aucune influence extérieure	0	
	TOTAL = EVALUATION GLOBALE DU MATERIAU		

2° ETAPE EVALUATION DE L'UTILISATION DES LOCAUX, RISQUE DE CONTACT AVEC L'AMIANTE ET EXPOSITION				
Type et fréquence d'utilisation des locaux	Emplacement du matériaux contenant de l'amiante			
	Facilement accessible	Difficilement accessible	Dans un espace confiné	
Régulière, par des enfants des adolescents ou des sportifs	A	A	B	A
Continue ou fréquente par d'autres personnes	A	B	C	
Occasionnelle ou rare	B	C	C	

3° ETAPE DETERMINATION DE L'URGENCE DES MESURES A PRENDRE				
Evaluation matériau		Risque de libération d'amiante		
		A	B	C
	≤ 1	III	III	III
	2	II	II	II
	3	I	II	II
	≥ 4	I	I	I

DEGRE D'URGENCE	MESURES A PRENDRE
I Ordonner l'assainissement	- Lancer immédiatement les travaux d'assainissement. - Prendre évent. des mesures temporaires ou d'urgence. - Effectuer évent. des mesures de qualité d'air.
II Recommander des mesures d'assainissement	- Effectuer l'assainissement au plus tard avant le lancement d'autres travaux. - Procéder à une réévaluation en cas d'incidents, de modification de l'utilisation des locaux ou au plus tard après 2 à 5 ans. - Effectuer évent. des mesures de qualité d'air.
III Prendre note de la nécessité d'un assainissement	- Effectuer l'assainissement avant de lancer d'autres travaux. - Procéder à une réévaluation en cas d'incidents ou de modification de l'utilisation des locaux.

Toute intervention sur le MCA doit être réalisée par une entreprise spécialisée respectant les prescriptions de la directive CFST N°6503 (déc.2008)

20 Fiche MCA détails

LISTE DES MATERIAUX SUSCEPTIBLES DE CONTENIR DE L'AMIANTE																																									
BATIMENT : Habitation La Chaumine - RAPPORT A17/VD.011, version 1.0																																									
Adresse : Chemin du Rosex d'Enbas 6 - 1864 Le Rosex																																									
Nombre de prélèvements totaux : 0																																									
Nbre de prélèvements sans amiante : 0																																									
K																																									
L m n																																									
EVALUATION DU DEGRE D'URGENCE SELON LA METHODE FACH																																									
MESURE VDI O/N																																									
TAUX DE FAR/m3																																									
Observations /																																									
Remarques																																									
Rez	Etage	Lieu/Local	Sondage N°	Description du matériau ou de l'élément et quantité (nb d'éléments, surface etc.)	Type matériaux F/C/FP/FA/SOL/NFA	Page de la fiche d'identification	Référence du plan ou croquis page n°	Prélevé O/N	Présence d'amiante A/N/R	Selon Analyse en laboratoire ou selon l'Expert LAB/EXP	1 ère étape		2 ème étape		3 ème étape		I ORDONNER L'ASSAINISSEMENT	II RECOMMANDER DES MESURES D'ASSAINISSEMENT	III PRENDRE NOTE DE LA NECESSITE D'UN ASSAINISSEMENT	MESURE VDI O/N	TAUX DE FAR/m3	Observations /	Remarques																		
											TENEUR EN AMIANTE ET DEGRE D'AGGLOMERATION 1/3	ETAT DE LA SURFACE DU MATERIAU -1/ 0/ 1	INFLUENCES EXTERIEURES 0/1	EVALUATION GLOBALE DU MATERIAUX	TYPE DE FREQUENCE D'UTILISATION DES LOCAUX A B C	ACCESSIBILITE DU MCA FAC/DIF/CONF								EVALUATION DU RISQUE	RISQUE DE CONTACT AVEC L'AMIANTE EXPOSITION	EVALUATION DE L'UTILISATION DES LOCAUX	DETERMINATION DE L'URGENCE DE MESURES A PRENDRE														
											Total																														

21 Fiche MCA détails

LISTE DES MATERIAUX SUSCEPTIBLES DE CONTENIR DE L'AMIANTE																		
BATIMENT : Habitation La Chaumine - RAPPORT A17/VD.011, version 1.0																		
Adresse : Chemin de Rosex d'En bas No 6 - 1864 Le Rosex																		
Nombre de prélèvements totaux : 0 Nbre de prélèvements sans amiante : 0																		
A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K								
Etage	Lieu/Local	Sondage N°	Description du matériau ou de l'élément et quantité (nb d'éléments, surface etc.)	Type matériaux F/C/FP/FA/SOL/NFA	Page de la fiche d'identification	Référence du plan ou croquis page n°	Prélevé O/N	Présence d'amiante A/N/R	Selon Analyse en laboratoire ou selon l'expert LAB/EXP	EVALUATION DU DEGRE D'URGENCE SELON LA METHODE FACH								
										1 ère étape	2 ème étape	3 ème étape						
										EVALUATION DU MATERIAU RISQUE DE LIBERATION D'AMIANTE	EVALUATION DE L'UTILISATION DES LOCAUX RISQUE DE CONTACT AVEC L'AMIANTE EXPOSITION	DETERMINATION DE L'URGENCE DE MESURES A PRENDRE						
													TENEUR EN AMIANTE ET DEGRE D'AGGLOMERATION 1/3 ETAT DE LA SURFACE DU MATERIAU -1/ 0/ 1 INFLUENCES EXTERIEURES 0/1 EVALUATION GLOBALE DU MATERIAUX Total	TYPE DE FREQUENCE D'UTILISATION DES LOCAUX A B C		ACCESSIBILITE DU MCA FAC/DIF/CONF	EVALUATION DU RISQUE	
										I ORDONNER L'ASSAINISSEMENT		II RECOMMANDER DES MESURES D'ASSAINISSEMENT		III PRENDRE NOTE DE LA NECESSITE D'UN ASSAINISSEMENT		MESURE VDI O/N	TAUX DE FAR/m3	Observations / Remarques
Rez	Séjour		Sol			18	N	N	EXP								Bois	
			Paroi			18	N	N	EXP								Bois	
			Plafond			18	N	N	EXP								Bois	
	Galerie		Sol			18	N	N	EXP								terre	
			Paroi			18	N	N	EXP								Bois	
			Plafond			18	N	N	EXP								Bois	
Etable/WC																		
		Sol			18	N	N	EXP									Bois	
		Paroi			18	N	N	EXP									Bois	
			Plafond			18	N	N	EXP								Bois	

F flochage - C calorifugeage - FP faux-plafond - SOL revêtement de sol et/ou sa colle - FA autres matériaux faiblement agglomérés - NFA autres matériaux fortement agglomérés

22 Fiche MCA détails

[illegible]

30. Plans et croquis

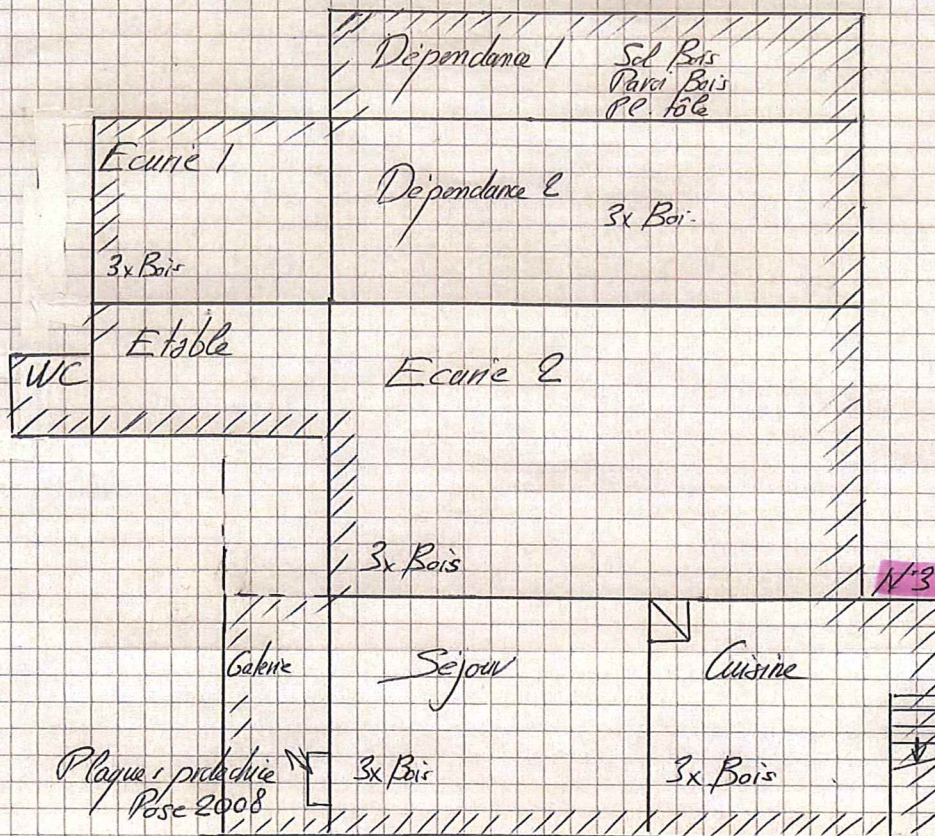


Commune d'Ormont-Dessus / Parcelle 7495

21/11/2021

464

Recherche d'Amiante sur habitation rural N° Eca 8



Vue en Plan du Rez

Légende

En Rouge : matériaux
contenant des Mca

En Vert Mca Retiré

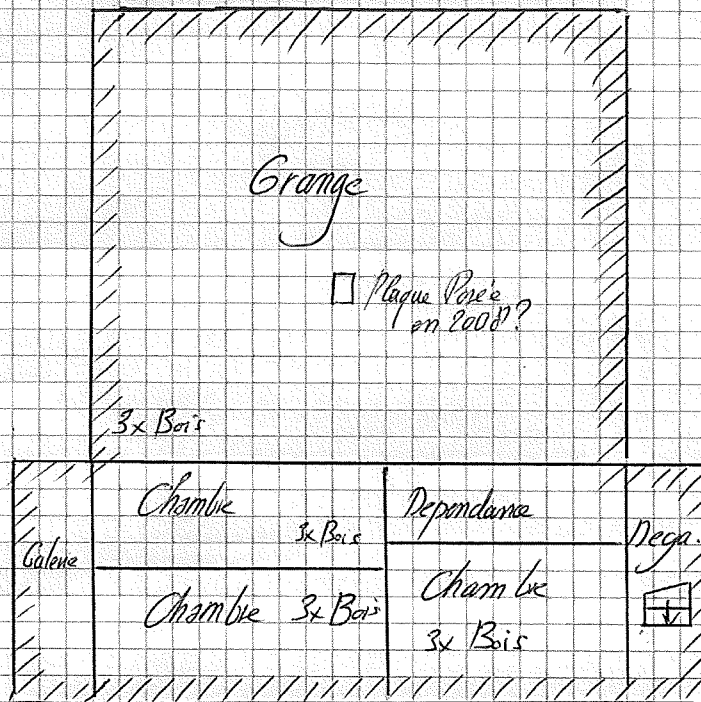
En Bleu sans Mca
après-testSans Couleur : sans
amiante visible

Amiante

N°3 Mastic de porte-fenêtre
amiante par défaut

JUL 2021

Commune d'Ormont-Dessus Parcelle 7495

Recherche d'Amiante sur habitation rural N°Eca 8Vue en Plan 1^{er} étage / Grange

Amiante: -

40-Diagnostic PCB

Diagnostic Polychlorobiphényles (PCB) avant travaux

<u>Liste des Matériaux et installations pouvant contenir des PCB</u>	<u>Présence/absence</u>
Transformateurs et condensateurs électriques de plus de 1 kg	Néant
Petits condensateurs électriques	Néant
Peinture anticorrosion et peinture d'étanchéité	Néant
Joints d'étanchéité	Néant

Bâtiment construit en 1717 ? Pierre avec mortier au sol et madrier sur les étages.

Electricité rénovée en 2008.

Sommaire:

51 Calcul des risques

52 Sommaire avec calcul des risques

51.-Tableaux et grilles d'évaluation du risque

1^{re} étape

Evaluation du matériau, risque de libération d'amiante

Le risque que le matériau libère de l'amiante est influencé par les trois facteurs suivants (fig. 2):

- a) concentration en amiante et degré d'agglomération
- b) état de la surface du matériau
- c) influences extérieures

Chacun de ces trois facteurs doit être évalué séparément. La somme de ces trois évaluations donne une appréciation globale du matériau qui peut aller de 0 à +5.

Facteur	Propriétés et facteurs d'influence identifiés	Evaluation
1a) Teneur en amiante et degré d'agglomération	Faiblement aggloméré	3
	Fortement aggloméré	1
1b) Etat de la surface du matériau	Défectueux, abîmé, inconnu	1
	Intact, non endommagé	0
	Vitrifié, confiné	-1
1c) Influences extérieures	Vibrations, flux d'air, changements de température, usure mécanique	1
	Aucune influence extérieure	0
Total = évaluation globale du matériau		

Fig. 2: évaluation du risque de libération d'amiante en fonction du matériau journal ces trois facteurs déterminants.

2^e étape

Evaluation de l'utilisation des locaux, risque de contact avec l'amiante et exposition

Les deux facteurs suivants sont pris en compte dans l'évaluation du risque de contact avec l'amiante lié au mode d'utilisation des locaux (fig. 3):

- a) type et fréquence de l'utilisation du local
- b) emplacement du matériau contenant de l'amiante dans le local

Pour combiner l'évaluation de ces deux facteurs, on utilise une matrice de risque (fig. 3). Pour ce faire, on recourt aux lettres A, B et C pour donner une évaluation globale de l'utilisation des locaux.

		Emplacement du matériau contenant de l'amiante		
		Facilement accessible	Difficilement accessible	Dans un espace confiné
Type et fréquence d'utilisation des locaux	Régulière, par des enfants, des adolescents ou des sportifs	A	A	B
	Continue ou fréquente par d'autres personnes	A	B	C
	Occasionnelle ou rare	B	C	C

Fig. 3: évaluation du risque de contact avec de l'amiante (exposition) en fonction de l'utilisation des locaux.

3^e étape

Détermination de l'urgence des mesures à prendre

3.1 Degrés d'urgence

Pour la détermination finale de l'urgence des mesures à prendre, on utilise une fois encore une matrice; elle combine les facteurs «risque de libération d'amiante en fonction du matériau» et «utilisation des locaux» et permet de savoir si le degré d'urgence est de niveau I, II ou III (fig. 4).

		Risque de libération d'amiante		
		A	B	C
Evaluation du matériau	≤ 1	III	III	III
	2	II	II	III
	3	I	II	II
	≥ 4	I	I	I

Fig. 4: détermination du degré d'urgence des mesures à prendre (I, II ou III).

Degré d'urgence	Mesures à prendre
I Ordonner l'assainissement	- Lancer immédiatement les travaux d'assainissement - Prendre évent. des mesures temporaires ou d'urgence - Effectuer évent. des mesures de qualité de l'air ⁹⁾
II Recommander des mesures d'assainissement	- Effectuer l'assainissement au plus tard avant le lancement d'autres travaux - Procéder à une réévaluation en cas d'incidents, de modification de l'utilisation des locaux ou au plus tard après 2 à 5 ans - Effectuer évent. des mesures de qualité de l'air ⁹⁾
III Prendre note de la nécessité d'un assainissement	- Effectuer l'assainissement avant de lancer d'autres travaux - Procéder à une réévaluation en cas d'incidents ou de modification de l'utilisation des locaux

Fig. 5: degrés d'urgence et mesures à prendre pour éviter toute contamination par de l'amiante.

52 Filière d'évacuation

52 – Tableau « Types de déchets et catégorisation »

Type de matériau	Code OMoD	Conditionnement	Filière d'élimination
Fibrociment	17 06 98	Emballages en plastique transparent, en double sac de benne ou en big-bag, portant l'étiquette «  - attention, contient de l'amiante » (voir annexe 1.6 - ORRChim).	Décharge de type B (anciennement DCMI)
Colles de carrelage ou de faïence	17 06 05 [ds]	Double sac en plastique indéchirables et hermétiques portant l'étiquette «  - attention, contient de l'amiante » (voir annexe 1.6 - ORRChim).	Décharge de type E (anciennement DCB) Inertam (France)**
Mastics de vitrage	17 06 05 [ds]		
Revêtements de sol synthétiques	17 06 05 [ds]		
Matériaux d'isolation	17 06 01 [ds]		
Eléments de laboratoire	17 06 01 [ds] 17 06 05 [ds]		
Autres déchets amiantés*	17 06 01 [ds] 17 06 05 [ds] 16 01 11 [ds] 16 02 12 [ds]		

** Installation de destruction des fibres d'amiante à haute température (vitrification). L'usine Inertam se trouve dans le département des Landes (40) en France.

Pour ce chantier : Les matériaux amiantés seront déposés, selon les normes en vigueur et posée dans des bibags et transportés dans une décharge (Satom) qui accepte l'amiante et éliminé selon le tableau ci-dessus. Concerne le No 3 : mastic de 1 porte fenêtre !